

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1595

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Engagement de la Métropole de Lyon dans le label Ville Européenne - Candidature à l'obtention de la Plaque Ville Européenne

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1595**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Engagement de la Métropole de Lyon dans le label Ville Européenne - Candidature à l'obtention de la Plaque Ville Européenne

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

La Métropole de Lyon a une vocation internationale affirmée, à la fois historique par sa longue tradition d'échanges internationaux, et actuelle par ses partenariats européens et son implication toujours plus affirmée dans les politiques européennes et auprès des institutions de l'Union Européenne pour amplifier ses politiques publiques et améliorer la qualité de vie des habitants et des habitantes de son territoire.

La délibération présentée a pour objectif de promouvoir cet engagement européen de la Métropole à travers l'adhésion à un label permettant de structurer, valoriser et intensifier ses actions en matière européenne au service d'un territoire favorisant le bien-vivre ensemble.

I - Contexte**1° - Les enjeux de la Métropole en matière d'action européenne**

La Métropole, comme de nombreuses villes et Métropoles européennes, est confrontée à des défis sociaux, économiques et environnementaux majeurs.

La stratégie européenne mise en place par la Métropole a pour objectif de répondre, avec l'Europe, à ces défis dans une volonté de rapprocher l'Europe des citoyens et des citoyennes pour une citoyenneté européenne active.

A ce titre, la Métropole soutient et développe des actions qui contribuent sur son territoire à la sensibilisation, à l'éducation et à la citoyenneté européenne. Elle s'attache également à promouvoir les dynamiques d'interculturalité pour que chaque habitant et habitante puisse trouver sa place.

Pendant le mois de mai, la programmation d'évènements autour du mois de l'Europe répond à ces enjeux de citoyenneté européenne et d'interculturalité en mettant en œuvre la devise européenne "Tous unis dans la diversité". Ce temps fort est l'occasion de parler d'Europe à tous et toutes grâce à des évènements pluriels organisés sur le territoire, à la fois pour faire connaître les actions européennes mais aussi entendre les habitants et les habitantes sur ces sujets. La Métropole contribue à ce que chacun et chacune devienne un citoyen actif porté par un sentiment d'appartenance à l'Europe et puisse donner son avis sur des questions qui impactent son quotidien.

Autour d'évènements culturels et littéraires, de débats et de conférences, elle implique et met en valeur les acteurs qui promeuvent l'Europe et les soutient financièrement grâce à un appel à projets internationaux, lancé chaque année.

Pour faire face aux enjeux sociaux encore plus exacerbés par les crises sanitaires, énergétiques, climatiques, les Métropoles et les villes se retrouvent en première ligne et doivent impérativement faire remonter aux institutions européennes leurs besoins mais aussi leurs expériences pour trouver des solutions à grande échelle et faire évoluer la législation européenne le cas échéant. Ainsi, la Métropole se mobilise depuis plusieurs années sur les questions du logement et du sans-abrisme. Elle a organisé une conférence sur le sujet dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne en 2022. La Métropole de Lyon et les autres villes européennes et françaises (Madrid, Prague, Utrecht, Strasbourg) ont pu présenter, lors de cet événement, les solutions mises en œuvre localement et ont porté un message fort auprès des institutions demandant notamment des financements plus directs et accessibles pour parer à l'urgence de la situation. Lors de cette journée, dix visites d'études furent organisées sur plusieurs communes du territoire, qui ont permis d'expliquer et de mettre en avant le travail des acteurs locaux au plus près des publics vulnérables.

La Métropole a également une politique active de recherche de financements européens pour développer ses politiques publiques et gère notamment en direct une enveloppe financière de fonds social européen plus (FSE+) de 34 M€ pour la prochaine programmation FSE+ (2022-2027).

2° - Le contenu du label Ville Européenne

Le label Ville Européenne a été créé en janvier 2020. Il est porté par 3 associations : Mouvement Européen France, Jeunes Européens France, Union des Fédéralistes Européens. Dans le but de promouvoir la démocratie européenne et de faire vivre l'esprit européen au plus près des habitants, ce label propose de grands domaines d'action (pédagogie, coopération européenne, citoyenneté et culture) qui se déclinent en 5 niveaux d'objectifs.

Le critère de niveau 1 est accessible à tous :

- placer, dans sa collectivité, un drapeau européen à côté du drapeau français,
- marquer, par la présence d'un pictogramme formé du drapeau européen, tout projet financé par l'Union Européenne,
- organiser, au minimum une fois par an, un événement (conférence, projection, exposition) avec pour thème l'Europe ou un pays européen.

Les 4 autres niveaux sont attribués, chaque année, par un comité de suivi. À ce jour, environ 90 collectivités ont ce label qui concerne des territoires aussi différents que Lille, Nantes, Clermont-Ferrand ou Veauche.

Au regard des nombreuses compétences qu'elle possède et de la diversité de son territoire d'intervention, les Jeunes Européens ont proposé à la Métropole de Lyon en juin 2022 d'être candidate à ce label. Cette proposition s'inscrit dans un cadre expérimental permettant d'inclure pour la première fois une Métropole dans le label.

La candidature de la collectivité sera évaluée sur la base de la grille déjà existante du label mais en tenant compte des spécificités de notre collectivité. Le label valorise les actions réalisées autour principalement de 3 grands axes qui s'inscrivent dans le cadre des priorités de la Métropole :

- encourager une citoyenneté européenne active en réponse aux défis du XXI^{ème} siècle,
- s'engager dans les actions européennes pour renforcer les réponses aux enjeux du territoire,
- encourager les dynamiques d'interculturalité au service du bien vivre ensemble.

Les associations ont également développé un autre prix complémentaire au label : la Plaque Ville Européenne qui constitue l'échelon suivant pour les collectivités qui le souhaitent. Elles déposent un dossier de candidature avec leurs motivations, les actions déjà mises en place au regard de la grille indicative et leurs projets principaux afin d'obtenir la Plaque après validation du comité de pilotage composé des 3 associations partenaires.

II - Les objectifs poursuivis par la Métropole

La Métropole souhaite s'inscrire dans cette démarche de labellisation conçue comme un processus continu lui permettant de valoriser, structurer et améliorer les actions relevant de ses nombreuses compétences.

Parmi les bénéfices attendus, la signature de la charte label Ville Européenne permettra à la collectivité :

- de mettre en synergie les différentes actions portées par différents services métropolitains dans des secteurs d'interventions très différents mais qui concourent tous à favoriser la citoyenneté européenne,
- de suivre la progression de ses actions en matière européenne à travers l'évolution des niveaux de label,

- de bénéficier des retours d'expériences des autres villes françaises labellisées grâce au réseau des villes labellisées animé par les associations porteuses du label et à la journée annuelle des collectivités labellisées,
- de renforcer la visibilité de ses actions sur les sujets européens notamment grâce aux outils de communication du réseau des villes labellisées (lettre d'information du label, réseaux sociaux, etc.),
- de mobiliser les bénévoles formés des associations porteuses du label pour initier sur son territoire de nouvelles actions, particulièrement auprès des jeunes grand lyonnais et à travailler en lien étroit avec ces dernières,
- de faire vivre les thématiques européennes sur l'ensemble de son territoire, en lien avec les communes volontaires, qui pourront elles-mêmes décider de s'engager dans ce label au regard de leurs compétences et de leurs priorités d'actions.

La candidature de la Métropole à la Plaque Ville Européenne permettra de franchir également une autre étape. Cette plaque constitue, en effet, une étape supérieure dans la reconnaissance de l'engagement européen de la Métropole. Les collectivités détentrices de la plaque sont des exemples pour les villes du réseau.

La plaque permet ainsi d'entrer dans un réseau étroit d'une quinzaine de villes ayant déjà obtenu cette distinction. Par ailleurs, cette candidature permettra d'intensifier nos actions particulièrement auprès des jeunes auprès de qui il est particulièrement important de faire vivre les grands défis européens et les valeurs fondatrices de l'Union Européenne.

III - Les engagements relatifs à la charte du label Ville Européenne et à la demande de Plaque Ville Européenne

La collectivité signataire de la charte du label Ville Européenne s'engage à intégrer le réseau des collectivités labellisées et à poursuivre des actions destinées à placer l'Europe dans le quotidien des citoyens pour éveiller la conscience européenne. La grille d'évaluation est une source d'inspiration : la collectivité établit ses propres plans d'actions en fonction des besoins de son territoire. Les associations attribuent ensuite un niveau de labellisation en fonction des actions réalisées, chaque année et pour une durée minimum d'un an. Un bilan avec justificatifs est présenté à cet effet. Dans le cadre de cette expérimentation, la Métropole structure son bilan en fonction de ses compétences et secteurs d'intervention.

Pour la demande de plaque, la Métropole s'engage par convention à renforcer de façon équilibrée ses actions sur les différents axes portés par le label. Elle sera également la première Métropole à intégrer le réseau des collectivités récipiendaires et mettra en avant, plus particulièrement, dans sa demande les 3 projets suivants :

- désignation de 50/60 ambassadeurs européens parmi les agents métropolitains volontaires pour favoriser l'appropriation collective des outils et dispositifs européens dans l'ensemble des champs de compétences de la collectivité. Ils seront accompagnés par le service des affaires européennes et outillés, notamment par un guide d'utilisation des fonds structurels européens,
- accueil sur son territoire du forum social du réseau Eurocities à l'automne 2023. Ce réseau européen rassemble des représentants locaux de plus de 130 grandes villes de plus de 30 pays européens. Cet événement sera l'occasion de réaffirmer l'engagement social européen de la Métropole autour du socle européen des droits sociaux et de porter auprès des institutions européennes les besoins des Métropoles, des villes et des acteurs locaux pour répondre efficacement aux défis sociaux auxquels ils sont confrontés (précarité énergétique, revenus des jeunes, logement d'abord, sans-abrisme, justice sociale, conditions d'accueil, etc.),
- organisation d'une simulation de parlement à destination des jeunes du territoire : un travail sur une proposition de directive européenne permettra aux jeunes de mieux comprendre l'impact des décisions européennes dans leur quotidien et d'appréhender de façon concrète le rôle des institutions européennes. Ce projet sera organisé grâce à l'appui et à la méthodologie des bénévoles des Jeunes Européens ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - l'engagement de la Métropole dans le Label Ville Européenne et la candidature à l'obtention de la Plaque Ville Européenne,
- b) - la charte du label Ville Européenne,
- c) - la convention entre la Métropole de Lyon et les associations porteuses du label Ville Européenne.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer la charte du label ainsi que la convention entre la Métropole et les associations porteuses du label Ville Européenne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301986-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
